



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 16 mars 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, CHEVRIER Denis, RESTIF Isabelle, JEANNE Quentin, DZIEDZIC Ollivier, BOUGÈRES Amandine, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, DÉSILLE Julien, HERVOUET Sylvie, TOUCHET Maxime.

| | | |
|-----------------------|---|----|
| Nombre de conseillers | : | 19 |
| En exercice | : | 19 |
| Présents | : | 18 |
| Pouvoirs | : | 01 |
| Votants | : | 19 |

Absents excusés ayant donné procuration : SOREL Marie (Pouvoir à Mr DZIEDZIC Ollivier).

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : JEANNE Quentin

Ordre du jour :

ELECTIONS

- ELECTION DU MAIRE
- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

ELECTION DU MAIRE – Cf Procès-Verbal

M. BODIN Alexandre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

20260310 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. BODIN Alexandre, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

➤ **DECISION :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Vote : pour : 19, contre : 00, abstention : 00

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE – Cf Procès-Verbal

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par MME SUBIRY Delphine.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

| N° DELIBERATION | Objet de la délibération | Date d'affichage | Date d'envoi en préfecture |
|----------------------------|---|-----------------------------|---|
| 20260310 | DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS | 23/03/2026 | 23/03/2026 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h04

Le Maire,
Alexandre BODIN

Le secrétaire de séance,
JEANNE Quentin